



ACTIONS

DNCA INVEST SRI EUROPE GROWTH

Bénéficiez d'une sélection de sociétés paneuropéennes de croissance selon l'équipe de gestion

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

DNCA
INVESTMENTS

DNCA INVEST SRI EUROPE GROWTH



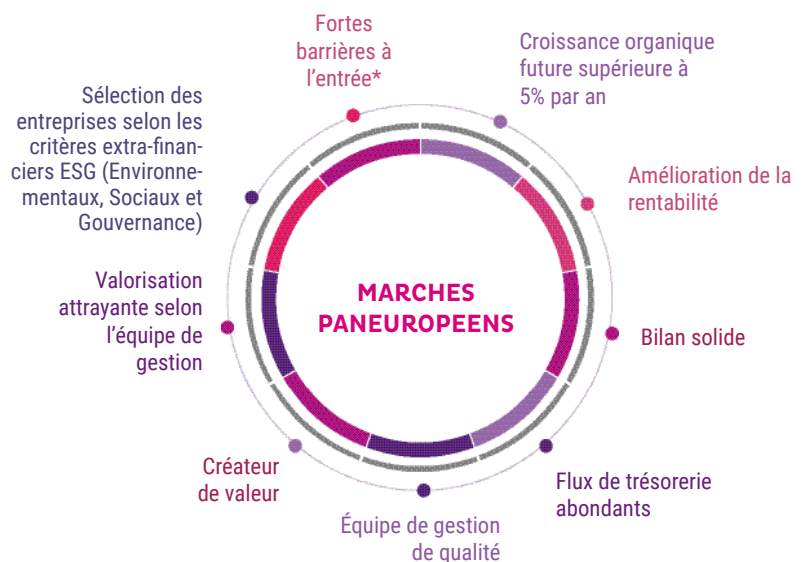
Voir définition page 4.

- Une solution d'épargne pour profiter des opportunités des marchés paneuropéens
- Une sélection d'entreprises de croissance jugées de qualité par l'équipe de gestion et intégrant les critères extra-financiers (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)
- Un placement éligible au cadre fiscal avantageux du PEA*
*selon la législation en vigueur

Celle-ci repose sur huit critères définis :

ACCÉDEZ A UNE SÉLECTION D'ENTREPRISES DE CROISSANCE DÉFENSIVES

Les gérants de **DNCA Invest SRI Europe Growth** appliquent une stratégie d'investissement fondée sur une gestion discrétionnaire active visant à investir sur des actions paneuropéennes avec une grande flexibilité sur les capitalisations boursières, les pays et les secteurs. Basée sur une analyse fondamentale menée en interne, la sélection des titres s'opère en fonction de leurs fondamentaux.



* *technologie, marque, savoir-faire, actifs, réglementation, etc. susceptibles de décourager les nouveaux concurrents potentiels*

UNE ÉQUIPE DE GESTION EXPERIMENTÉE, COMPLÉMENTAIRE ET INTERNATIONALE

Le gérant principal bénéficie de plus de 22 ans d'expérience sur les marchés paneuropéens dont 16 ans dans la gestion de fonds de valeurs européennes de croissance. Il possède une connaissance approfondie des entreprises et place la valorisation des sociétés au cœur du processus d'investissement.

PROFITEZ DES OPPORTUNITES OFFERTES PAR LES ENTREPRISES PANEUROPEENNES

L'Europe regroupe de nombreuses sociétés leaders dans leur domaines et qui ont su démontrer leur capacité à générer une croissance de leurs bénéfices face à une conjoncture économique mouvementée.

Avec DNCA Invest SRI Europe Growth, vous accédez au potentiel de croissance de l'économie européenne et profitez de la diversité des opportunités sectorielles offertes par son marché.

DEUX QUESTIONS AUX GÉRANTS DE DNCA INVEST SRI EUROPE GROWTH

Dans le contexte économique actuel, est-il opportun d'investir dans un fonds de valeurs paneuropéennes avec un biais croissance ?

“La plupart des sociétés au sein du portefeuille ne sont pas impactées par le cycle économique car elles obéissent à des tendances de croissance séculaire. Notre gestion « croissance » s'appuie sur une thématique d'investissement robuste qui s'affranchit des modes et des tendances de marché pour chercher à délivrer des performances régulières comme l'historique du fonds le démontre.”

Comment créer un portefeuille d'une cinquantaine de sociétés de croissance et de qualité dans un univers si large ?

“Nous avons huit critères de sélection. Une société doit respecter en permanence ces huit critères pour entrer ou pour rester dans le portefeuille. Parmi le critère discriminant de la croissance et d'autres critères assez traditionnels tels que la solidité du bilan ou la qualité de l'équipe dirigeante, nous recherchons des entreprises créatrices de valeur ayant la capacité de faire croître l'activité de façon organique de plus de 5% par an. Par conséquent, nous sommes très exposés à des secteurs de croissance, comme la Santé, la Technologie, la Chimie de Spécialité ou des Matériaux de construction. En revanche, nous sommes totalement absents des secteurs très cycliques ou du secteur Bancaire. Enfin, les entreprises sont sélectionnées en tenant compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance) en ligne avec la stratégie ISR de DNCA Finance.”

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du Compartiment consiste à surperformer les marchés d'actions paneuropéens sur la période d'investissement recommandée. L'indice de référence STOXX EUROPE 600 Net Return EUR (code Bloomberg : SXXR), calculé avec les dividendes réinvestis, est fourni à des fins de comparaison a posteriori. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et qu'il intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

POINT D'ATTENTION DNCA Invest SRI Europe Growth permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le risque de perte en capital). Les caractéristiques et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'investisseur. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée de 5 ans. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé pour l'investisseur. Il est disponible sur simple demande auprès de DNCA Finance.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EN SAVOIR +

Une gestion de conviction est une gestion caractérisée par des paris marqués s'appuyant sur de fortes convictions des gérants, pouvant entraîner des écarts importants entre le fonds et son indicateur de référence (tant dans la composition du portefeuille que dans les performances).

Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.llabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

PROFIL DE RISQUE

DNCA Invest SRI Europe Growth n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est soumis aux risques suivants : Risque lié à la gestion discrétionnaire, risque actions, risque lié à la liquidité d'un titre, risque de perte en capital, risque de taux, risque ESG, risque de durabilité, risque de change, risque lié aux investissements dans les instruments dérivés, risque de crédit, risque de contrepartie, risque lié aux obligations convertibles et/ou échangeables. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de DNCA Finance sur simple demande.

Indicateur de risque et de rendement* : 1 2 3 4 5 **6** 7

L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM.

** L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un fonds par rapport au niveau de risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du fonds calculé à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, cet indicateur peut évoluer. Le niveau de l'indicateur de risque et de rendement est celui en vigueur à la date de rédaction du document.*

EN SAVOIR +

	Classe B	Classe I
Société de gestion	DNCA Finance	
Société de gestion délégataire	DNCA Finance Luxembourg	
Date de création	28/12/2012	
Nature juridique	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois DNCA Invest, UCITS	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Risque de perte en capital	Oui	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	STOXX EUROPE 600 Net Return EUR ⁽¹⁾ (code Bloomberg : SXXR), calculé avec les dividendes réinvestis, est fourni à des fins de comparaison a posteriori. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Code ISIN	LU0870553459	LU0870552998
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Plan d'Épargne en Actions (PEA), Contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE.	
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	2 % acquis au réseau distributeur	
Frais de sortie⁽²⁾	Néant	
Frais de gestion⁽²⁾ maximum	2,40 % maximum TTC de la valeur nette d'inventaire À titre indicatif, les frais courants* réellement prélevés en date de l'exercice clos en décembre 2020 : 2,45% TTC de l'actif net prélevés directement sur l'actif net du Fonds à chaque valeur liquidative (les frais courants comprennent notamment les frais de gestion, les frais administratifs externes et les commissions de mouvement). · dont rétrocession au réseau distributeur : 1,08 % maximum TTC de la valeur nette d'inventaire * Les frais courants peuvent varier d'une année à l'autre	1 % maximum TTC de la valeur nette d'inventaire À titre indicatif, les frais courants* réellement prélevés en date de l'exercice clos en décembre 2020 : 1,03% TTC de l'actif net prélevés directement sur l'actif net du Fonds à chaque valeur liquidative (les frais courants comprennent notamment les frais de gestion, les frais administratifs externes et les commissions de mouvement). · dont rétrocession au réseau distributeur : 0,10 % maximum TTC de la valeur nette d'inventaire * Les frais courants peuvent varier d'une année à l'autre
Modalités de souscription et de rachat	Un dix-millième de part	
Commission de surperformance⁽³⁾	20% de la performance positive nette de tous frais par rapport à l'indice STOXX EUROPE 600 Net Return	
Souscription minimale initiale	Néant	200 000 EUR
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	12h00 (Heure du Luxembourg)	
Échelle de risque⁽⁴⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Le DIC/DICI, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0870553459/detail> (part B) et <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0870552998/detail> (part I). Vous devez prendre connaissance du DIC/DICI qui devra vous être remis préalablement à la souscription.

(1) Indice européen composé des 600 principales valeurs appartenant aux différents pays de l'Union Européenne. Il représente 90% de la capitalisation boursière du secteur européen et se subdivise en indices sectoriels. Il est calculé dividendes réinvestis. Il est révisé trimestriellement et est disponible sur <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXP> (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et, le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. (4) L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un Fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du Fonds calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, cet indicateur peut évoluer.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International et DNCA Finance à partir de sources qu'elles estiment fiables. Natixis Investment Managers International et/ou DNCA Finance se réservent la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International et/ou DNCA Finance ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (autorité de tutelle luxembourgeoise) et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé pour l'investisseur (DIC/DICI) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Le DIC/DICI, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de DNCA Finance. Vous devez prendre connaissance du DIC/DICI préalablement à la souscription. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France.

Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant www.dnca-investments.com. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels. Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Document non contractuel. Achievé de rédiger en février 2020, actualisé en novembre 2022.

DNCA Invest SRI Europe Growth est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois DNCA Invest gérée par DNCA Finance Luxembourg (déléguataire : DNCA Finance).

DNCA Finance - Société Anonyme au capital de 1.634.319,43 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000 - 19, Place Vendôme, 75001 Paris. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID 2.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 478 270 euros - 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris cedex 13 - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.